

L'évaluation de l'ouverture d'un dispositif de formation : protocole et bases de calcul

Annie Jézégou

► **To cite this version:**

Annie Jézégou. L'évaluation de l'ouverture d'un dispositif de formation : protocole et bases de calcul. Formations ouvertes : libertés de choix et autodirection de l'apprenant, L'Harmattan, pp.113 - 135, 2005. <edutice-00193752>

HAL Id: edutice-00193752

<https://edutice.archives-ouvertes.fr/edutice-00193752>

Submitted on 19 Dec 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Evaluation de l'ouverture d'un dispositif de formation : protocole et bases de calcul

extrait de l'ouvrage : Jézégou, A. (2005). *Formations ouvertes : libertés de choix et autodirection de l'apprenant*. Paris, L'harmattan, 119- 135.

« L'ouverture en formation renvoie à un ensemble de dispositifs flexibles et autonomisants dont la principale propriété est d'ouvrir à l'apprenant des libertés de choix, afin qu'il puisse exercer un contrôle socio-organisationnel et pédagogique sur sa formation et sur ses apprentissages » (Jézégou, 2005, p. 101).

3.3. Evaluation de l'ouverture d'un dispositif et de ses composantes

Roger Hiemstra soutient qu'il existe des composantes éducatives déterminantes qui permettent de favoriser l'autodirection, non pas en imposant des contrôles externes ou des biais d'hétérodirection, mais en créant un jeu de transactions entre l'institution éducative et l'apprenant.

Son modèle de l'orientation de la responsabilité personnelle (PRO¹) propose neuf catégories de composantes de transaction (Hiemstra, 2000) : l'évaluation des besoins (1), la formulation des buts (2), la définition des objectifs d'apprentissage et des contenus (3), le rythme d'apprentissage (4), le choix des méthodes, des techniques et des modes de formation (5), le contrôle de l'environnement pédagogique (6), la promotion de l'introspection (7), la réflexion et l'esprit critique (8), l'évaluation de l'apprentissage (9). Chacune de ces composantes est déclinée en micro-composantes (Hiemstra, 2000, p.101-106).

¹ PRO : Personal Responsibility Orientation – Model

Evaluation de l'ouverture d'un dispositif de formation : protocole et bases de calcul

extrait de l'ouvrage : Jézégou, A. (2005). *Formations ouvertes : libertés de choix et autodirection de l'apprenant*. Paris, L'harmattan, 119- 135.

La liste, totalisant 78 micro-composantes, intéresse les agents éducatifs à propos des questions du « où », « quand » et « comment », ils peuvent ouvrir à l'apprenant davantage de libertés de choix et donc de contrôle sur sa formation.

Cette liste est principalement descriptive. Roger Hiemstra ne propose cependant pas un protocole et une base de calcul qui permettraient d'évaluer le degré d'ouverture de chacune de ces 78 micro-composantes.

En 1988, un groupe de chercheurs québécois² avait répondu à cette exigence. Il a identifié 13 composantes d'un environnement éducatif susceptibles d'ouvrir à l'apprenant des libertés de choix.

De ce travail résulte la Grille d'Evaluation du Niveau d'Individualisation d'un Programme (GENIP). Ici, le mot québécois « programme » est à rapprocher de celui de « dispositif », selon la terminologie en usage en France.

Voici les 13 composantes GENIP d'un dispositif susceptibles d'ouvrir des libertés de choix (Leclerc, 1988) :

² Leclerc Gilbert. Nadeau Jean René. Poulin Noman, Sauvé Louise

Evaluation de l'ouverture d'un dispositif de formation : protocole et bases de calcul

extrait de l'ouvrage : Jézégou, A. (2005). *Formations ouvertes : libertés de choix et autodirection de l'apprenant*. Paris, L'harmattan, 119- 135.

N°	Les 13 composantes susceptibles d'ouvrir des libertés de choix à l'apprenant	
1	le lieu	L'apprenant a-t-il la possibilité de choisir et de négocier le ou les différents lieux de sa formation ?
2	le temps	Le(s) temps de formation est - il négocié avec la personne ?
3	l'accès	L'accès à la formation est-il suffisamment souple pour accepter à tout moment une personne qui en exprime le souhait ?
4	Le cheminement	l'apprenant a-t-il la possibilité de choisir plusieurs cheminements possibles dans son parcours global de formation ?
5	le rythme	la formation proposée permet-elle à chacun de progresser à son propre rythme ?
6	La séquence	l'apprenant peut-il déterminer par lui-même l'ordre de succession de ses séquences d'apprentissage ?
7	Les objectifs	l'apprenant participe-t-il, tout ou partie, à la définition de ses propres objectifs d'apprentissage ?
8	Les contenus	les conditions nécessaires sont-elles créées pour que le stagiaire puisse définir les contenus qui lui conviennent le mieux ?
9	le format	l'apprenant a-t-il de choix d'apprendre seul, en équipe ou les deux à la fois ?
10	Les méthodes	des méthodes pédagogiques peuvent- elles être mises en œuvre à la demande du stagiaire ? Peut-il choisir les méthodes qui lui conviennent le mieux ?
11	Les moyens	Dispose-t-il de liberté de choix dans la détermination de ces moyens dans un panel spécifique et suffisamment varié ?
12	Les personnes -ressources	L'apprenant a- t-il la possibilité de déterminer et de solliciter par lui-même des personnes - ressources pour l'accompagner dans ses apprentissages ?
13	l'évaluation	L'apprenant peut-il déterminer les modalités d'évaluation de ses apprentissages ?

Evaluation de l'ouverture d'un dispositif de formation : protocole et bases de calcul

extrait de l'ouvrage : Jézégou, A. (2005). *Formations ouvertes : libertés de choix et autodirection de l'apprenant*. Paris, L'harmattan, 119- 135.

Ces 13 composantes peuvent se répartir en trois grandes catégories.

Les 3 Catégories	Composantes associées
composantes spatio-temporelles	temps, lieu, accès, rythme
composantes purement pédagogiques	cheminement, séquence, objectifs, contenu, format, méthodes, évaluation
composantes de la communication éducative médiatisée	ressources – humaines moyens : supports médiatisés d'apprentissage et outils de communication distants

Tableau 2. Les trois catégories de composantes d'un dispositif de formation

La première catégorie intègre les composantes qui définissent ensemble les conditions spatio-temporelles des apprentissages. Il s'agit du lieu, du temps, de l'accès et du rythme. La seconde catégorie intègre les aspects purement pédagogiques : le cheminement, la séquence, les objectifs, le contenu, le format, les méthodes et l'évaluation. Enfin, la troisième catégorie de composantes est plus spécifiquement liée à la communication éducative médiatisée (Pera, 2000); il s'agit des médiations humaines identifiées sous les termes de « personnes-ressources » et des médiations technico-pédagogiques; c'est-à-dire des supports médiatisés d'apprentissage et des outils de communication distants. Les supports et les outils peuvent être regroupés dans la composante « moyens ».

Evaluation de l'ouverture d'un dispositif de formation : protocole et bases de calcul

extrait de l'ouvrage : Jézégou, A. (2005). *Formations ouvertes : libertés de choix et autodirection de l'apprenant*. Paris, L'harmattan, 119- 135.

Les bases de calcul proposées dans le protocole d'évaluation de GENIP permettent d'allouer, à chacune des 13 composantes, un score. La somme des scores obtenus positionne, bien que de façon générale, un dispositif étudié dans une des 7 catégories de dispositifs dits « individualisés ».

score global obtenu	type de programme / catégorie descriptive
	G peu individualisé
	F
	E
	D moyennement individualisé
	C
	B
	A hautement individualisé

Tableau 3. « Tableau normatif des scores de GENIP »

(Leclerc, 1988, p. 5)

La grille GENIP permet d'évaluer le niveau d'individualisation d'un dispositif ou, selon l'acception de ses auteurs, les libertés de choix accordées à l'apprenant. Conformément à la définition de l'ouverture proposée dans cet ouvrage, elle permet donc d'évaluer l'amplitude d'ouverture d'un dispositif donné.

Evaluation de l'ouverture d'un dispositif de formation : protocole et bases de calcul

extrait de l'ouvrage : Jézégou, A. (2005). *Formations ouvertes : libertés de choix et autodirection de l'apprenant*. Paris, L'harmattan, 119- 135.

Ce chapitre propose un nouveau protocole d'évaluation élaboré à partir de celui proposé en 1989 par les auteurs de GENIP, tout en respectant leur raisonnement.

Tout d'abord, il s'agit d'inviter l'équipe de concepteurs³ du dispositif étudié à estimer collectivement la répartition des activités pédagogiques associées à chacune des 13 composantes (**P.Activité**⁴). Cette estimation est exprimée en pourcentage. Elle constitue la première étape indispensable à la mise en œuvre du protocole d'évaluation.

Dans la seconde étape, chaque concepteur doit estimer individuellement le degré de liberté de choix accordé à l'apprenant pour chacune de ces proportions d'activités associées à la composante étudiée.

Ce degré de liberté de choix (**DLC**⁵) est codifié dans la grille de la manière suivante : 0 (choix nul), 1 (choix faible), 2 (choix grand), 3 (choix très grand).

Les auteurs de GENIP explicitent ces quatre degrés-types de la manière suivante (Leclerc, 1989):

- très grand (DLC = 3) : la liberté de choix est quasi totale. L'institution impose très peu de contraintes, sinon aucune.

³ Au minimum 3 personnes. Par « concepteurs », nous entendons ici des acteurs institutionnels qui ont monté l'ingénierie du dispositif et qui interviennent auprès des apprenants soit comme responsables pédagogiques et/ou comme intervenants.

⁴ P.Activité : proportion d'activités pédagogiques associée à la composante étudiée.

⁵ DLC : Degré de Liberté de Choix

Evaluation de l'ouverture d'un dispositif de formation : protocole et bases de calcul

extrait de l'ouvrage : Jézégou, A. (2005). *Formations ouvertes : libertés de choix et autodirection de l'apprenant*. Paris, L'harmattan, 119- 135.

- grand (DLC = 2) : la liberté de choix est importante. L'institution impose peu de contraintes. La liberté de choix l'emporte sur les contraintes.
- faible (DLC = 1) : la liberté de choix est restreinte en raison des contraintes importantes imposées par l'institution. Les contraintes l'emportent sur la liberté de choix.
- nul (DLC = 0) : la liberté de choix de l'apprenant est pratiquement inexistante en raison de l'ampleur des contraintes imposées par l'institution.

En prenant par exemple la composante « lieu » d'apprentissage, on peut considérer que le degré de liberté de choix est :

- très grand (3) : si l'apprenant est entièrement ou presque entièrement libre de choisir le lieu où se déroule ses apprentissages ;
- grand (2) : si l'apprenant peut choisir le lieu pour la plupart de ses activités d'apprentissage, sauf pour quelques activités ;
- faible (1) : lorsque le lieu est prédéterminé pour la plupart des activités d'apprentissage, sauf pour quelque unes pour lesquelles l'apprenant peut choisir à sa guise ;
- nul (0) : lorsque le lieu d'apprentissage est prédéterminé pour toutes ou presque toutes les activités d'apprentissage.

Evaluation de l'ouverture d'un dispositif de formation : protocole et bases de calcul

extrait de l'ouvrage : Jézégou, A. (2005). *Formations ouvertes : libertés de choix et autodirection de l'apprenant*. Paris, L'harmattan, 119- 135.

De plus, les auteurs de la grille GENIP estiment que les composantes n'ont pas la même importance. Plusieurs experts du domaine ont été mobilisés pour attribuer de façon collégiale un coefficient de pondération spécifique à chacune des 13 composantes.

Voici ces coefficients de pondération :

composante	lieu	temps	accès	cheminement
coefficient pondération	1,9	2,3	2,3	2,4

composante	rythme	séquence	objectifs	contenu	format
coefficient pondération	2,6	1,7	2,9	2,6	2,2

composante	méthodes	moyens	personnes ressources	évaluation
coefficient pondération	2,6	2,2	2,5	1,9

**Tableaux 4. Les coefficients de pondération des 13
composantes GENIP**
(Leclerc, 1989)

Voici maintenant la base de calcul qui permet d'obtenir le score attribué individuellement par chacun des concepteurs sollicités :

Evaluation de l'ouverture d'un dispositif de formation : protocole et bases de calcul

extrait de l'ouvrage : Jézégou, A. (2005). *Formations ouvertes : libertés de choix et autodirection de l'apprenant*. Paris, L'harmattan, 119- 135.

score individuel = [(P.Activité 1 x DLC attribué) + (P.Activité 2 x DLC attribué) +.....(P.Activité N x DLC attribué)] x coeff. de pondération de la composante

Le degré d'ouverture de la composante étudiée s'obtient en calculant la moyenne de l'ensemble des scores individuels. Cette moyenne, référencée au score maximum possible, livre le degré d'ouverture de la composante étudiée.

Il est possible d'exprimer ce degré d'ouverture en pourcentage. En effet, cette astuce permet de donner une signification plus forte que celle que présenterait une simple valeur numérique non référencée.

Voici un premier exemple détaillé de mise en œuvre de ce protocole pour l'évaluation du degré d'ouverture de la composante « personnes - ressources » d'un dispositif donné.

Une équipe de quatre concepteurs d'un dispositif de formation initiale répartit les activités pédagogiques de la manière suivante : les travaux pratiques représentent 11 % (0,11) de ces activités, de même pour les travaux dirigés (11 % ou 0,11) ; les cours magistraux représentent, quant à eux, 78 % (0,78) des activités globales. Le coefficient de pondération de la composante « personnes-ressources » est de 2,5.

Evaluation de l'ouverture d'un dispositif de formation : protocole et bases de calcul

extrait de l'ouvrage : Jézégou, A. (2005). *Formations ouvertes : libertés de choix et autodirection de l'apprenant*. Paris, L'harmattan, 119- 135.

Le premier concepteur estime que l'apprenant a une faible liberté dans le choix des personnes ressources des TP (DLC = 1). Il fait le même constat en ce qui concerne les TD (DLC = 1). Par contre, il estime que l'apprenant n'a aucune liberté de choix des personnes ressources des cours magistraux (DLC = 0).

$$\begin{aligned} &\text{score individuel du 1}^{\text{er}} \text{ concepteur :} \\ &(0,11 \times 1 + 0,11 \times 1 + 0,78 \times 0) \times 2,5 = 0,55 \end{aligned}$$

Le deuxième et le troisième concepteur font les mêmes estimations et donc attribuent le même score, soit à 0,55.

Le quatrième estime une grande liberté de choix des personnes ressources pour les TP et TD (DLC = 2), mais une absence de liberté de choix pour les cours magistraux (DLC = 0).

$$\begin{aligned} &\text{score individuel du 4}^{\text{ième}} \text{ concepteur :} \\ &(0,11 \times 2 + 0,11 \times 2 + 0,78 \times 0) \times 2,5 = 1,10 \end{aligned}$$

On effectue la somme des scores individuels obtenus :

$$0,55 + 0,55 + 0,55 + 1,10 = 2,75$$

Le score attribué à la composante « cheminement » s'obtient en divisant cette somme par le nombre de concepteurs sollicités (4) :

$$2,75 : 4 = \mathbf{0,69}$$

Evaluation de l'ouverture d'un dispositif de formation : protocole et bases de calcul

extrait de l'ouvrage : Jézégou, A. (2005). *Formations ouvertes : libertés de choix et autodirection de l'apprenant*. Paris, L'harmattan, 119- 135.

Le score moyen obtenu est de 0,69. Le score maximum possible est de 7,5. Ce maximum correspond au cas de figure où les 4 concepteurs auraient attribué une très grande liberté (DLC = 4) accordée à l'apprenant dans le choix des personnes ressources des TP, TD et des cours magistraux.

Par conséquent, le degré d'ouverture de la composante « personnes - ressources » du dispositif étudié ici est de 9 %.

Voici un deuxième exemple détaillé de mise en œuvre de ce protocole :

Un dispositif donné présente 10 modules, dont 7 obligatoires et une dizaine d'activités optionnelles parmi lesquelles l'apprenant doit en choisir 3. Par conséquent, la composante « cheminement » intègre 70 % d'activités obligatoires et 30 % d'activités en option. Les trois concepteurs sollicités pour le protocole reconnaissent que l'apprenant est contraint de suivre l'ensemble des 7 modules obligatoires (DLC = 0). Par contre, un des concepteurs estime que la liberté de choix de l'option est très grande (DLC = 3), tandis que les deux autres la considèrent comme importante (DLC = 2). Le coefficient de pondération de la composante « cheminement » est 2,4.

Le degré d'ouverture (score) de la composante « cheminement » de ce dispositif s'obtient de la manière suivante :

3 concepteurs n'attribuent aucune liberté de choix (DLC = 0) à l'apprenant pour les activités obligatoires représentant

Evaluation de l'ouverture d'un dispositif de formation : protocole et bases de calcul

extrait de l'ouvrage : Jézégou, A. (2005). *Formations ouvertes : libertés de choix et autodirection de l'apprenant*. Paris, L'harmattan, 119- 135.

70 % (0,7) du cheminement d'apprentissage qu'il doit parcourir (coeff : 2,4).

score individuel de chacun de ces 3 concepteurs :

$$0 \times 0,7 \times 2,4 = 0$$

2 concepteurs attribuent une liberté de choix importante (DLC = 2) à l'apprenant pour les activités optionnelles qui représentent 30 % (0,3) du cheminement d'apprentissage à parcourir (coeff : 2,4).

score individuel de chacun de ces 2 concepteurs :

$$2 \times 0,30 \times 2,4 = 1,44$$

1 concepteur attribue une liberté de choix très importante (DLC = 3) à l'apprenant pour les activités optionnelles qui représentent 30 % (0,3) du cheminement d'apprentissage à parcourir (coeff : 2,4).

score individuel de ce concepteur : $3 \times 0,30 \times 2,4 = 2,16$

On effectue la somme des scores individuels obtenus :

$$0 + 1,44 + 1,44 + 2,16 = 5,04$$

Le score attribué à la composante « cheminement » s'obtient en divisant cette somme par le nombre de concepteurs sollicités (3) :

$$5,04 : 3 = \mathbf{1,68}$$

Le score maximum possible pour la composante « cheminement » est de 7,2. Ce maximum correspond au cas de figure où les 3 concepteurs auraient attribué une très grande liberté (DLC = 4) accordée à l'apprenant dans le

Evaluation de l'ouverture d'un dispositif de formation : protocole et bases de calcul

extrait de l'ouvrage : Jézégou, A. (2005). *Formations ouvertes : libertés de choix et autodirection de l'apprenant*. Paris, L'harmattan, 119- 135.

choix des options et des modules communs ; cas de figure impossible du fait du caractère obligatoire de ces 7 modules.

Par conséquent, le degré d'ouverture de la composante « cheminement » du dispositif concerné est de 23 %.

Enfin, voici un dernier exemple détaillé d'application du protocole :

Une équipe de trois concepteurs d'un dispositif de formation à distance répartit les activités pédagogiques de la composante « temps » de la manière suivante : 7 h de regroupement en présentiel par mois et une estimation de 40 heures d'autoformation accompagnée par mois (via les supports d'autoformation fournis et le tutorat à distance proposé). On obtient alors les proportions suivantes : 15 % du temps en regroupement, 85 % du temps en autoformation accompagnée.

Les 3 concepteurs estiment que l'apprenant n'a aucune liberté dans le choix (DLC = 0) du temps de regroupement qui représente 15% (0,15) de son temps global d'apprentissage.

score individuel de chacun des 3 concepteurs :
 $0 \times 0,15 \times 1,9 = 0$

Les 3 concepteurs estiment une liberté de choix très grande (DLC = 3) pour le temps relatif à l'autoformation accompagnée qui représente 85% (0,85) de son temps global d'apprentissage.

Score individuel de chacun des 3 concepteurs :
 $3 \times 0,85 \times 1,9 = 4,84$

Evaluation de l'ouverture d'un dispositif de formation : protocole et bases de calcul

extrait de l'ouvrage : Jézégou, A. (2005). *Formations ouvertes : libertés de choix et autodirection de l'apprenant*. Paris, L'harmattan, 119- 135.

On effectue la somme des scores individuels obtenus :

$$4,84 + 4,84 + 4,84 = 14,52$$

Le score attribué à la composante « cheminement » s'obtient en divisant cette somme par le nombre de concepteurs sollicités (3) :

$$14,52 : 3 = \mathbf{4,84}$$

Le score maximum possible pour cette composante « temps » est de 5,7. Par conséquent, le degré d'ouverture de la composante « temps » de ce dispositif est de 85 %.

Ces trois exemples de mise en œuvre du protocole ont volontairement été détaillés afin d'aider l'utilisateur néophyte à s'appropriier le protocole d'évaluation proposé. En effet, ils posent une succession d'opérations élémentaires. Il va de soi qu'il est tout à fait possible d'utiliser des formules opératoires plus synthétiques pour obtenir le même résultat.

Ainsi, les plus initiés verront rapidement que le degré maximum d'ouverture possible - ou le score maximum possible - de chacune des 13 composantes correspond à une valeur stable et ceci quel que soit le dispositif étudié et le nombre de concepteurs sollicités. En effet, il s'obtient en multipliant par 3 (très grande liberté de choix) le coefficient de pondération de la composante concernée.

Evaluation de l'ouverture d'un dispositif de formation : protocole et bases de calcul

extrait de l'ouvrage : Jézégou, A. (2005). *Formations ouvertes : libertés de choix et autodirection de l'apprenant*. Paris, L'harmattan, 119- 135.

composante	lieu	temps	accès	cheminement
score max. possible	5,7	6,9	6,9	7,2

composante	rythme	séquence	objectifs	contenu	format
score max. possible	7,8	5,1	8,7	7,8	6,6

composante	méthode	moyens	pers. ressources	évaluation
score max. possible	7,8	6,6	7,5	5,7

**Tableaux 5. Les scores maximums possibles
des 13 composantes GENIP**

L'amplitude d'ouverture du dispositif étudié s'obtient en effectuant la somme des scores obtenus pour chacune des 13 composantes. Cette somme, référencée à une base 100, exprime cette amplitude en pourcentage. La base 100 correspond ici au score maximum que peut obtenir tout dispositif (90,3).

Evaluation de l'ouverture d'un dispositif de formation : protocole et bases de calcul

extrait de l'ouvrage : Jézégou, A. (2005). *Formations ouvertes : libertés de choix et autodirection de l'apprenant*. Paris, L'harmattan, 119- 135.

Il est alors possible de caractériser cette amplitude en s'aidant du tableau suivant :

amplitude obtenue en %	catégorie descriptive du dispositif
$100 \geq \text{score} > 90$	hautement ouvert +
$90 \geq \text{score} > 80$	hautement ouvert
$80 \geq \text{score} > 70$	hautement ouvert -
$70 \geq \text{score} > 60$	moyennement ouvert +
$60 \geq \text{score} > 50$	moyennement ouvert
$50 \geq \text{score} > 40$	moyennement ouvert -
$40 \geq \text{score} > 30$	peu ouvert +
$30 \geq \text{score} > 20$	peu ouvert
$20 \geq \text{score} > 10$	peu ouvert -
$10 \geq \text{score}$	fermé

Tableau 6. Catégorisation de l'amplitude d'ouverture des dispositifs

Evaluation de l'ouverture d'un dispositif de formation : protocole et bases de calcul

extrait de l'ouvrage : Jézégou, A. (2005). *Formations ouvertes : libertés de choix et autodirection de l'apprenant*. Paris, L'harmattan, 119- 135.

Voici un exemple portant sur l'évaluation de l'amplitude d'ouverture d'un dispositif :

La somme des 13 scores obtenus est 67,5, sachant que le maximum possible est 90,3

L'amplitude d'ouverture de ce dispositif est donc de 75 %. Par conséquent, il entre dans la catégorie des dispositifs « hautement ouvert - ».

Ici, les apprenants disposent a priori de libertés de choix conséquentes. Ce dispositif leur offre donc la possibilité d'exercer un contrôle sur les composantes de l'environnement pédagogique et diriger ainsi leur formation et leurs apprentissages.

Toutefois, il ne suffit pas d'ouvrir de telles libertés pour que cette autodirection se mette automatiquement en œuvre. D'autres dimensions interviennent également à ce niveau : celles liées aux dynamiques psychologiques en jeu dans cette autodirection.